

Les crédits

Madame la Présidente, vous vous souviendrez, j'en suis sûr, qu'il y a quelques années le premier ministre avait fait des promesses au peuple canadien concernant les faveurs politiques et ce qu'il considérait être moral en matière de nominations. Ces promesses, il les avait faites pendant la campagne électorale de 1984; je les ai prises en note ainsi que les nominations dont il a récompensé son entourage après les élections et je les ai consignées dans ce livret qui était alors connu sous le titre de liste noire des faveurs politiques des conservateurs.

Permettez-moi de citer quelques passages des déclarations faites par celui qui est maintenant le premier ministre. Le 24 mai 1983, il a dit:

Il y aura des postes pour les libéraux et aussi pour les néo-démocrates quand j'aurai été premier ministre pendant 15 ans et que je ne pourrai plus trouver le moindre conservateur dans tout le pays.

Ces paroles, prononcées par celui qui est depuis premier ministre, ont paru dans le *Globe and Mail*. Le 9 juillet 1984, il a dit:

Je m'engage à adopter des critères de qualité qui impressionneront le peuple canadien.

C'était l'engagement qu'il avait pris en matière de faveurs politiques. Le 16 juillet 1984, il n'a cessé de parler de faveurs politiques, ce même homme qui est aujourd'hui premier ministre. Il a dit:

La façon dont sont faites les nominations doit être radicalement modifiée. Nous allons introduire une toute nouvelle dimension; dorénavant, l'objectivité, la justice et la représentation de tous les Canadiens seront les nouveaux critères.

Je vais vous dire ce que le *Toronto Sun* a dit du premier ministre, le 22 mars 1985, après la première vague de faveurs politiques qu'il a fait déferler sur tous les Canadiens. On y lit: Le premier ministre est sincère, du bout des lèvres. Qu'on se rappelle son engagement solennel pendant la campagne électorale, lorsqu'il a mis en pièces le député de Vancouver Quadra, l'accusant de népotisme.» La promesse du premier ministre de mettre un terme à tout cela a grandement contribué à son écrasante victoire.»

• (1530)

La phrase suivante est antiréglementaire. Je ne peux pas la citer. Il écrit encore ceci: «Le premier ministre ne s'est tout simplement pas gêné pour faire du favoritisme. Il ne se passe presque pas une journée sans qu'un nouveau groupe de valets du Parti conservateur soient récompensés pour leur esprit partisan.» Voilà ce qu'on

racontait à l'époque dans le *Toronto Sun*. Je le répète, je ne peux pas citer ici, à la Chambre, certaines des choses que l'on dit là-dedans au sujet du premier ministre, car la présidence ne le tolérerait pas, et avec raison. Elles ne sont tout simplement pas conformes au Règlement.

Le prochain article que je veux citer ici a été publié dans *La Presse*, le 21 novembre 1984, et il se lit comme ceci: «Le premier ministre a chargé dix comités provinciaux et un comité national de conseiller le Cabinet sur les nominations à caractère politique. Après avoir promis d'améliorer les choses, il nomme un comité de conservateurs par province.»

Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, comment fonctionne l'un de ces comités. Je cite à nouveau l'article: «Le comité du Québec sera présidé par le directeur du Ritz Carleton, à Montréal, et ami intime du premier ministre, M. Fernand Roberge.» Écoutez bien ceci, madame la Présidente: «Le comité comprendra en outre les ministres Roch Lasalle,» «le député de Frontenac», «et Marcel Tremblay», le député de Québec-Est. «Siégeront aussi au comité des militants conservateurs comme MM. Michel Cogger, Jean Bazin et Marc Dorion, tous trois juristes, ainsi que M. Mario Beaulieu, partisan de M. Clark et ancien député de l'Union nationale, et M^{me} Gisèle Morgan. Le comité national est composé de Norman Atkins, organisateur de la «Big Blue Machine» de l'Ontario et directeur de la campagne électorale de l'été dernier, de Bernard Roy, organisateur en chef de la campagne au Québec et maintenant premier secrétaire du premier ministre. Il sera aussi chef de cabinet du premier ministre.»

Ce sont les allégations faites à l'époque par *La Presse*.

Madame la Présidente, vous pensez peut-être que les conservateurs étaient mauvais. Vous pensez peut-être qu'ils se sont amendés. Malheureusement, il ne l'ont pas fait. C'est déplorable, mais ils sont restés les mêmes.

Voici maintenant ce qu'écrivait Stevie Cameron, journaliste bien connue, le 31 janvier 1987: «Si le premier ministre a un seul ami qui n'a pas été nommé au sein d'un office, d'une commission ou d'une agence, qui n'a pas reçu le titre de Conseiller de la Reine, qui n'a pas obtenu un contrat juteux ou qui n'a pas été nommé au Sénat, c'est que cet ami mérite son sort.» C'est ce qu'elle déclarait à l'époque.

M. Andre: Stevie Cameron? Terrible!